

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNE DE TONNERRE



affiché 04/04/24

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
TONNERRE
N° 2024 / 076**

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : 27

Présents : 20

Exprimés : 22

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars, à vingt heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant la convocation du 21 mars 2024.

Étaient présents : Emilie ORGEL, Chantal PRIEUR, Pascal LENOIR, Sylviane TOULON, Christian ROBERT, (adjoints), Gilles BARJOU, Jeanine CALCIO GAUDINO, Philippe GERTNER, Michel DROUVILLE, Marie-Laure BOIZOT, Bahya BAILICHE, Jocelyne PION, Sophie DUFIT, Guy ROY, Stéphane GRILLET, Dominique AGUILAR, Jean-Claude CASTIGLIONI, Laurent LETRILLARD, Nabil HAMAM.

Absents représentés : Gaëlle BENOIT, Bernard CLEMENT.

Absent excusé : Lucas MANUEL.

Absents : Jean-François FICHOT, Nicole ELBACHIR, Sylvain TROTTI, Silvia LARRANDART.

Secrétaire de séance : Gilles BARJOU.

Nomenclature @CTES : Finances / Divers

FINANCES

TARIFS – ACADEMIE DE MUSIQUE 2024

- Considérant que l'Académie de musique 2024 se déroulera du 6 au 13 juillet 2024 ;

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide	Pour : 22
	Contre : 0
	Abstention : 0

- D'appliquer en 2024 les tarifs suivants :

Année 2024	Stagiaires domiciliés en dehors de l'Yonne	Stagiaires icaunais
Pension complète	485 €	400 €
Demi-pension	430 €	345 €

- D'accorder une réduction de 20 % à partir de la deuxième inscription d'un même foyer (quand il y a à la fois application de tarifs pension complète et demi-pension, la réduction s'applique sur le tarif le plus faible) ;
- De fixer les tarifs des boissons à 1,00 € l'unité.

Pour extrait conforme,
Cédric CLECH
Maire de Tonnerre

